



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 27 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des mesures coordonnées de surveillance, de limitations ou d'interdictions provisoires des usages de l'eau, y compris les activités nautiques, sur toutes les zones de la Seine-Maritime, excepté alerte renforcée eaux souterraines sur la zone n°2 (Yères - Eaulne - Béthune)

Contexte général

Le mois d'août 2019 marquait la fin de l'année hydrologique 2018-2019. Sur cette période, la Seine-Maritime n'a pas comblé le déficit pluviométrique de la période de recharge des nappes, qui est de l'ordre de 25 à 35 % (- 25 % à Rouen, - 27 % à Dieppe et - 36% au Havre à fin août).

Concernant la nouvelle année hydrologique 2019-2020 (septembre à août), des pluies conséquentes ont eu lieu depuis fin septembre.

Situation détaillée

Concernant les eaux superficielles, suites aux précipitations depuis fin septembre, les niveaux des cours d'eau sont remontés à mi-novembre au-delà du seuil de vigilance.

Concernant les eaux souterraines, elles sont à présent en vigilance ou hors seuil, excepté pour la zone n° 2 Yères - Eaulne – Béthune (dont le piézomètre de Saint Aubin Le Cauf au 7 novembre reste sous le seuil d'alerte renforcé et n'a pas encore amorcé sa remontée).

Les conditions sont donc réunies pour la levée des arrêtés sécheresse excepté concernant la zone n°2 (eaux souterraines).

L'arrêté du 14 octobre 2019 constatant le franchissement du seuil d'alerte renforcée sécheresse et prescrivant les mesures coordonnées de surveillance, de limitation et d'interdiction provisoires des usages de l'eau dans la zone d'alerte n°2 Yères - Eaulne – Béthune reste donc en vigueur.

Activités nautiques

Les mesures concernant les activités nautiques motorisées et non motorisées sont entièrement levées.

L'ensemble des informations relatives à cette situation est disponible sur le site de la délégation interservices de l'eau et de la nature (DISEN) par le lien ci-après :

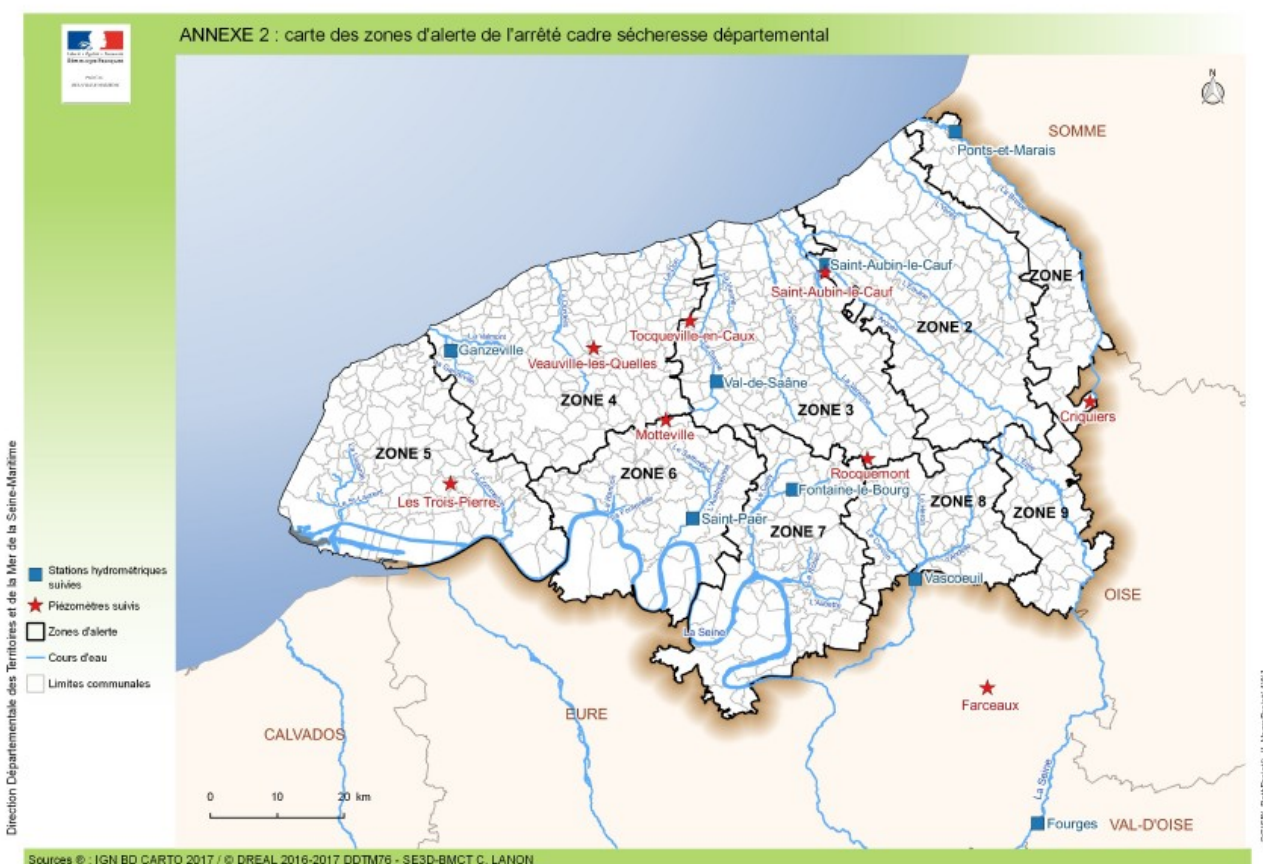
<http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr/secheresse>

SRDCI

tél. : 02 32 76 50 14 – fax : 02 32 76 54 55
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN Cedex
site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr ; Twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Pour tout renseignement, personne à contacter :

- **Cyril TEILLET**, Responsable de la mission d'animation de la DISEN
Tel. : 02 32 18 95 70
Mél. : cyril.teillet@seine-maritime.gouv.fr
- **Guy RENAUDIER**, Adjoint de la mission d'animation de la DISEN
Tel. : 02 32 18 95 74
Mél. : guy.renaudier@seine-maritime.gouv.fr



SRDCI

tél. : 02 32 76 50 14 – fax : 02 32 76 54 55
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN Cedex
site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr ; Twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr